

Les officiers sont nommés par l'Empereur; les sous-officiers et caporaux par l'autorité militaire.

Exercices. — Les gardes nationales mobiles seront soumis à des exercices dans le canton; à des réunions du département ou l'arrondissement, sans que ces exercices ou réunions puissent durer plus de vingt-cinq jours par an.

Pénalités. — Ce sont celles que la loi de 1831 fixe pour la garde nationale.

Les autres dispositions du projet concernent l'application immédiate de la loi à l'égard des jeunes gens des classes de 1863 à 1865, et régleme la composition du conseil de recensement et du conseil de révision. Celui-ci se transporterait dans chaque canton de l'arrondissement et sera présidé par le sous-préfet.

(Lonnau-Rolland).

On lit dans la Presse :

La commission militaire s'est réunie samedi et lundi, à deux heures. Les travaux, tout en étant traités avec la maturité nécessaire, seront rapidement menés. Le contingent pour 1868 n'est pas encore fixé, et il est indispensable qu'on puisse le faire, avant la fin de décembre, sur les bases prescrites par la nouvelle loi.

La commission a obtenu, dans la nouvelle rédaction, satisfaction sur plusieurs points.

Il reste encore quelques points qui soulevèrent des critiques de la part des membres de la commission. C'est d'abord la durée du service, qui pourrait, disent quelques députés, être réduite à huit ans. On aurait ainsi les 800,000 hommes nécessaires.

C'est ensuite la question de l'autorisation de mariage, que plusieurs membres de la commission voudraient voir ramener de la septième année de service à la sixième. — (C. Lefèvre).

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 26 novembre.

Il est encore douteux que la Conférence se réunisse parce qu'il est toujours certain qu'elle se réunirait inutilement. Ainsi s'exprime ce soir l'*Avenir national*. Notez que les feuilles religieuses prennent soin d'établir le droit incontestable du Saint-Siège de ne pas se soumettre au jugement des puissances délibérantes. Or, il est évident que le Saint-Siège et l'Italie étant les deux premiers intéressés doivent, pour que la conférence atteigne son but, adhérer tous deux au jugement prononcé. Mais la Cour de Rome n'accepte pas les garanties stipulées par la Convention de septembre et l'Italie en demande la révision. Pouvons-nous raisonnablement compter sur une conciliation? Non, assurément. Dès lors, nous pensons jusqu'à preuve du contraire que ce n'est pas par la voie diplomatique que se réglera la querelle de la Papauté et de l'Italie.

Quant à notre intervention, les ministres, lors de la discussion de la question romaine, pourront annoncer qu'elle touche à son terme. En effet, des transports doivent arriver en ce moment même en vue de Civitta Vecchia pour rapatrier une partie du corps expéditionnaire.

La *Liberté* n'avait pas tout à fait tort hier quand elle annonçait qu'un conseil de guerre devait être tenu dans la soirée à St-Cloud : elle aurait dû dire plutôt un conseil de militaires, car les mots de conseil de guerre éveillent tout de suite l'idée d'examen de plan de campagne, et hier soir il aurait été seulement question de la réorganisation et de l'armement de l'armée. Il est sage de ne pas s'effrayer de mots dont l'exactitude est au moins douteuse.

Le *Bulletin international* semble s'être donné mission de surveiller attentivement et de dévoiler tous les actes du gouverne-

ment prussien qui paraissent dictés par une pensée d'hostilité contre la France. Ainsi il nous donne des détails assez complets sur les fournitures d'armes faites par la Prusse à l'Italie et il révèle ce fait curieux que la livraison a été faite à crédit. La Prusse n'est pas préteuse; elle espère sans doute trouver d'une manière ou d'une autre le prix de ses avances. Il est vrai qu'elle a soin de livrer ses fusils de rebut.

Il n'y a eu au Corps législatif que des réunions de commissions. On ne compte pas sur une seule séance importante pour cette semaine. Dès jeudi prochain, dit-on, un certain nombre de députés pourraient assister aux débats du Sénat dans une tribune particulière.

L'impératrice se propose toujours d'aller passer quelques semaines à Nice. On dit qu'elle profitera de ce voisinage de l'Italie pour aller faire visite au Souverain Pontife et voir Rome qu'elle ne connaît pas.

L'installation de M. le procureur général Grandperret a eu lieu avec la solennité accoutumée : le nouveau chef du parquet de la Cour est doué d'une grande énergie.

M. Oscar de Vallée, premier avocat général, va donner sa démission pour entrer au Conseil d'Etat.

Une commission vient d'être nommée, dit l'*International de Londres*, pour procéder à une enquête contre l'administration de l'Observatoire, contre laquelle tant de plaintes ont été formulées dans ces derniers temps. On assure que M. Leverrier a refusé de donner les explications qui lui étaient demandées : mais il aura beau faire, il n'empêchera pas, il faut l'espérer, qu'on n'apporte un remède satisfaisant aux abus souvent signalés.

Je me dispenserai de parler des brochures politiques qui se publient à propos des affaires de Rome; je noterai seulement en passant : *La France et l'Europe*, par le comte de la Guéronnière, frère du sénateur, et *Napoléon III devant les catholiques*, sans nom d'auteur. L'une est aussi insignifiante que l'autre. Je suis toujours surpris qu'il y ait des gens qui achètent et lisent ces choses-là.

Le froid commence à se faire sentir ici : déjà les membres du Club des Patineurs songent à organiser leurs fêtes en plein bois de Boulogne. Malheureusement cet hiver paraît devoir être beaucoup plus rigoureux que le précédent.

CH. CAHOT.

Paris, 27 novembre.

Où se réunira la Conférence? Est-ce à Paris, à Rome, à Munich, ou ailleurs? Vous avez remarqué que cette question a été débattue par les journaux. Or, il paraît qu'elle n'a été débattue que là et que les divers cabinets ne s'en sont pas encore occupés. Pour le moment, la France se bornerait à attendre et à recevoir les réponses faites à sa proposition.

Les dépêches d'Italie sont insignifiantes; la seule qui mérite mention, annonce l'embarquement de Garibaldi pour Caprera où il sera surveillé. On n'avait jamais pris à sérieux les projets de poursuites contre lui.

Le *Moniteur* dit qu'une dépêche de Civitta-Vecchia annonce l'arrivée de cinq transports devant cette ville et que la première division embarquera dans la journée.

Si le télégraphe de Florence est presque muet sur les intentions du gouvernement italien, vous remarquerez en revanche la prolixité des dépêches de Berlin sur les actes et les projets du cabinet de Florence.

Le *Bulletin international* dit que l'impératrice vient de donner l'ordre à l'administration du Corps législatif de rédiger pour elle et de lui adresser un résumé spécial de chacune des séances de la Chambre. On sait que l'Empereur lit tous les jours avec le plus grand soin les comptes-rendus sténographiques des Chambres.

On dit que le projet de loi sur la presse

ne pourra pas venir en discussion avant la seconde quinzaine de janvier. D'ici à la fin de l'année, les séances publiques seront remplies par les discussions sur la politique générale.

Il y a eu une petite hausse à la Bourse; mais il faut nous délier de ces variations, qui ne permettent pas d'affirmer une reprise soutenue. Cependant l'approche des coupons a ramené le 3 O/O à 69, et il pourrait bien s'élever jusqu'à 70, pour redescendre après. Les éventualités d'emprunt sont reculées jusqu'à mars, et même on croit que s'il n'y a pas de guerre, l'emprunt pourra être évité. La prochaine conversion du Mexicain est toujours jugée probable. Je vous ferai remarquer que la hausse du Crédit mobilier : le bruit a couru qu'un dividende de 15 francs serait distribué en janvier. Si j'avais un conseil à donner aux détenteurs de ces titres, je les engagerais à les garder provisoirement. Une liquidation même désavantageuse donnerait toujours pour chaque action un chiffre supérieur au cours actuel, le Mobilier n'aurait-il à compter que sur la créance sur le Ruyoli.

La *Liberté* annonce ce soir que M. Bethmont a donné sa démission de membre du Conseil de surveillance de la société du *Courrier français*.

Il n'est pas vrai que M. Lanjuinais, député, ait obtenu l'autorisation de fonder à Nantes un journal politique.

Je dois vous dire que la campagne entreprise par le *Courrier français* contre quatre députés de Paris, MM. Havin, Guérout, Olivier et Darimon, a été commentée très vivement par plusieurs groupes de députés.

Il y avait hier soir réception au ministère d'Etat et au ministère de la justice; ce soir il y a réception chez M. Schneider; l'ouverture des Chambres fera ainsi avancer d'un mois les fêtes ou soirées de l'hiver.

Les modifications apportées dans la dernière session à la législation qui régissait les sociétés ont été si radicales qu'il serait utile que les intéressés pussent trouver dans une sorte de manuel les renseignements dont ils ont besoin chaque jour. Ce manuel est encore à faire et tentera probablement quelque jurisconsulte. En attendant, je dois vous signaler une étude sur un point particulier : « De la responsabilité des membres de Conseils de surveillance dans les Sociétés en commandite et des administrateurs de Sociétés anonymes. L'auteur, M. I. Schmolz, avocat à la cour de Paris, qui s'est déjà fait connaître par un remarquable ouvrage sur les brevets d'invention et les marques de fabrique, fait avec habileté ressortir les avantages de la loi nouvelle. « Ce qui importe, dit-il, c'est que jamais un homme intelligent et probe, ne puisse être compromis par les fautes d'autrui. A chacun selon ses œuvres; telle est la règle de morale qui est devenue règle juridique en matière de Société. »

CH. CAHOT.

On écrit de Bruxelles, 26 novembre :

La ville a été hier soir en grand émoi. Le bruit s'est répandu avec la rapidité de l'éclair que l'Empereur Napoléon avait été mortellement blessé. C'est un spéculateur en fonds publics qui avait reçu la dépêche annonçant cette nouvelle. Là-dessus, une véritable débâcle se manifesta à la Bourse du soir dans les cours de toutes les valeurs. Des groupes se formèrent sur les places publiques; on alla aux renseignements aux bureaux des journaux, qui n'avaient rien reçu; dans les ministères on ne savait rien non plus. Vérification faite, il se trouva que le spéculateur en question avait été victime d'une odieuse mystification, sinon d'une coupable escroquerie : la dépêche qui lui avait été remise ne venait pas du télégraphe, dont on avait très habilement imité les marques et les annotations.

« Afin de rassurer le public qui se pres-

sait en foule autour du local de la Bourse du soir, un agent de change parut au balcon et expliqua ce qui s'était passé.

Entretiens, de nombreuses opérations avaient été faites à la baisse et de grandes pertes ont été subies. Une instruction judiciaire est ouverte pour découvrir la source de la rumeur qui a jeté l'alarme dans la population. — J. Mahias.

Le *Constitutionnel* publie la note suivante sous la signature de son rédacteur en chef :

« Un journal a rappelé, dans une intention malveillante, qu'au début de sa carrière, M. le général de Failly prit part comme lieutenant à la répression des troubles dont la rue Transnonain fut le théâtre. Il faut que le sentiment du devoir militaire soit bien mal compris en certains lieux pour qu'on fasse un crime à un officier de son obéissance aux ordres hiérarchiques et de son courageux concours dans le rétablissement de la paix publique. D'ailleurs, ce n'est pas seulement à l'intérieur et contre des émeutiers que le général de Failly a déployé sa patriotique énergie. On n'a pas oublié sa brillante conduite en Afrique et en Crimée, à la bataille de Traktir, et les derniers événements d'Italie ont assez prouvé que sa sage prévoyance et son habileté sont au niveau de sa bravoure. Le lieutenant savait obéir, le général sait commander. — Paulin Limayrac. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Le tribunal correctionnel de Lille a rendu hier son jugement dans l'affaire qui nous était intentée. Nous avons été condamné :

A une amende de 1,000 fr. pour avoir imprimé une dépêche politique sans autorisation préalable;

A une seconde amende de 1,000 fr. pour avoir fait publier et distribuer cette dépêche à Roubaix.

Enfin, à une amende de 25 fr. pour avoir apposé derrière la vitrine de notre magasin une affiche manuscrite contenant une nouvelle politique.

Soit : deux mille vingt-cinq francs, plus les frais du procès.

Le tribunal correctionnel de Nice avait aussi à juger ces jours derniers une affaire de presse :

Il s'agissait d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement; de défaut de signature au bas d'un article.

Le directeur-gérant du *Phare du Littoral* a été condamné pour le premier fait à 300 fr. d'amende; pour le second à 500 fr., soit en tout : huit cents francs.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Sommaire de la séance du 27 novembre 1867.

Présents : MM. C. Descat, maire; J. Renaux-Lemerre, F. Duthoit et Dewarlez, adjoints; Guillaume Lefebvre, A. Wibaux, J.-B. Ducateau, Emile Frazez, Louis Waine, Louis Beckman, Dellebecq-Desfontaines, Louis Voreux, Moteley-Jonville, Motte-Bossut, Letocat-Duvillier, J.-B. Duburcq, Toulemonde-Nollet, A. Sioen-Pin, A. Delaoutre, C. Bourbier, Dubar-Ferrier, Henri Ternynck, conseillers municipaux.

Absents : MM. J. Lagache, adjoint, empêché; Pierre Catteau, P. Parent, Pollet-Desquiers, en voyage; Ernoul-Bayart,

indisposés; Ferret-Duthoit, Amédée Provost, en voyage; Denis Salembier.

Le Conseil

1° Vote à l'unanimité une adresse à S. M. l'Empereur, pour solliciter un secours pour le Bureau de bienfaisance;

2° Donne pouvoir à l'administration de s'entendre avec le Conseil de régence de la Banque de France, pour l'installation en notre ville de la succursale promise par l'Empereur;

3° Approuve l'indemnité de fr. 21,057, à payer à l'Etat pour acquisition de terrains nécessaires à la Promenade depuis la rue du Moulin jusqu'au chemin d'Emm, terrains destinés autrefois à la construction d'un canal souterrain.

Et autorise l'administration à poursuivre la cession par l'Etat de la portion ouverte du canal entre la rue du Moulin et le Pont de l'Union;

4° Accepte l'arrangement proposé par M. Messen, propriétaire des parcelles n° 263 et 270 du cadastre, de céder en terrains contenant 18 ares 04 centiares, nécessaires à la Promenade, moyennant 2,200 fr. tout compris;

5° Vote un crédit de 720 fr., pour pavage d'accotements, dans la rue St-Vincent de Paul;

6° Renvoie à la commission de la voirie, l'examen d'une proposition de redressement de la rue de la Banque (ci-devant rue Latine).

La Chambre de commerce de Lille se réunira le vendredi 29 de ce mois, à sept heures du soir.

L'ordre du jour de cette séance comprendra les objets suivants :

- 1° Modification aux règlements et tarifs de l'entrepôt des sucres à Douai;
- 2° Comptes et budgets de la Chambre de commerce et de la Bourse;
- 3° Projet de loi relatif aux douanes;
- 4° Utilité d'indiquer une marque de fabrique sur les bouteilles;
- 5° Situation commerciale et industrielle. Demande de renseignements;
- 6° Rapports et objets divers.

Les jeunes gens de la classe 1867 attachés au service de l'instruction publique secondaire ou primaire, et qui veulent obtenir la dispense du service militaire, doivent adresser, d'ici au 15 décembre prochain, à M. le recteur de l'Académie, leur engagement décennal.

Cet engagement doit être sur papier timbré; il doit y être annexé un certificat du chef de l'établissement auquel appartient le contractant (s'il est professeur, régent, maître d'études ou maître adjoint) ou du maire de la commune où il réside (s'il dirige une école), attestant qu'il occupe la position indiquée dans l'acte.

Pour les renseignements techniques et de détail, les intéressés peuvent s'adresser, à la préfecture.

On a plus d'une fois annoncé dans les journaux la prochaine création de timbres d'affranchissement ou plutôt de coût pour les dépêches télégraphiques. Ce mode de facilitation a été bien étudié par l'administration et finalement adopté. Il était devenu nécessaire, le nombre des dépêches télégraphiques; surtout à l'intérieur, augmentant chaque jour dans des proportions considérables. Voici donc ce qui a été décidé à ce sujet. A partir du 4^e janvier prochain, l'administration des lignes télégraphiques mettra à la disposition du public des timbres-dépêches destinés à l'affranchissement de la taxe relative à la transmission de toute dépêche intérieure ou internationale. Ces timbres seront : de 25 centimes : couleur rougecarmin; de 50 centimes : vert; de 1 franc : chamois; de 2 francs : violet. La vente des timbres aura lieu par l'intermédiaire des bureaux télégraphiques.

même la son de sa voix; qui doit être, à lui seul, un délicieux concert; mes yeux l'ont vue, voilà tout, et depuis ils emportent partout avec eux son image; vous-même, tout à l'heure, vous l'avez deviné.

— Mais où l'avez-vous vue ?

— J'étais malade, je souffrais plus encore peut-être de l'âme que du corps; ce repos forcé que l'on m'ordonnait tuait ma pauvre tête en feu. Je bénis désormais ma souffrance, puisque je lui dois d'avoir découvert qu'un ange habitait près de moi.

— Comment ?

— En face de moi je l'aperçus penchée à sa fenêtre, arrosant d'une main divine des fleurs que son souffle embaumé caresse. Depuis, chaque jour j'ai vu dans sa présence le philtre enchanté qui chasse mes douleurs. Vous la verrez, madame, et comme moi, pour moi, vous aimerez ses dix-huit ans tout empreints d'innocence. Elle est belle, plus belle cent fois que toutes celles dont votre amitié dévouée me parlait; plus belle, parce qu'elle sait se contenter de la beauté touchante qu'elle a reçue de Dieu.

— Mais enfin, cher enfant, n'avez-vous point essayé d'avoir quelques renseignements sur elle ?

— Dubois, plein de zèle comme toujours a fait causer le concierge de la maison qu'elle habite en face de la mienne.

— Eh bien ?

— Eh bien ! tout est mystère autour d'elle; ne sortant presque jamais, elle ne reçoit personne. Cet homme a fait à la fois l'éloge de sa piété, de sa douceur; elle est à l'abri du besoin, sinon riche, car son travail ne lui sert qu'à tromper sa solitude; son éducation a dû être soigneusement cultivée : elle chante dans une langue étrangère des romances qu'elle accompagne au piano.

— Tous ces indices tendraient à prouver, en effet, qu'il y a là, comme vous dites, un mystère, un malheur peut-être. C'est plus qu'il n'en faut, je le sais, pour faire battre votre cœur avide d'inconnu; mais prenez garde; s'il vous fallait, plus tard, devant une triste vérité enfin connue, en arracher cette image trop chèrement caressée ?

— Non, non, ne me dites pas cela, je ne saurais, du reste, y croire !... Vous n'avez pas vu ces charmes ingénus, ces regards rêveurs qui ne savent point mentir. Comme vous, je crois que le malheur a frappé déjà cette jeune tige qui tremble, et semble n'avoir plus aucune racine autour d'elle pour la soutenir; mais un malheur si noblement supporté ne saurait, j'en suis convaincu, faire rougir ce front ombragé de mélancolie. Sans qu'elle pût sans doute, j'ai passé de longues heures à surprendre sur ses traits mobiles les reflets des pensées intérieures dont son

cœur était agité : je n'ai lu sur ce miroir vivant que franchise et bonté; les revers éprouvés n'ont point laissé d'amertume chez elle : c'est là, pour moi, le signe certain d'une riche et loyale nature.

— Allons, elle a, je le vois, sans s'en douter, un vaillant défenseur en vous. C'est bien, Georges, la vertu des femmes ne trouve que trop souvent chez les hommes le doute ou l'incrédulité; j'aime à vous voir cette noble foi, et je désire de tout mon cœur que votre idole reste à jamais sur le piédestal que lui élève votre amour.

Montbrun s'était levé, il baisa gracieusement la belle main de sa vieille amie, qui lui dit au milieu d'un affectueux sourire :

« Un de ces jours j'irai vous voir; je suis un peu jalouse de cet astre nouveau qui, malheureusement pour mon amitié, me semble plus redoutable que les autres, et je veux par moi-même en affronter l'éclat.

— Vous la verrez, chère madame, et je suis sûr que, comme moi, vous l'aimerez.

— Comme vous, hélas ! il y a quarante ans que je ne suis plus aimer comme vous.

On était alors aux premiers jours de mai; le crépuscule tombait, en effaçant lentement les dernières lueurs d'une belle

journée, Montbrun, se sentant renaitre à cet air libre dont ses poumons étaient privés depuis longtemps, s'en allait, pensif, sous les grands arbres des Tuileries. En passant, il avait allumé un cabanas rapporté d'Allemagne, le pays où l'on fume peut-être les meilleurs et les plus mauvais cigares.

Son pas était lent et distrait par la préoccupation de sa pensée, qui revenait sur la récente causerie.

Il s'efforçait de deviner les circonstances qui avaient pu creuser autour de Louise cette solitude si rare à son âge.

Arrivé à la grille de la place de la Concorde, au lieu de tourner à droite, comme à son habitude, pour rejoindre la rue Royale, il avait pris l'avenue centrale des Champs-Élysées, et depuis longtemps il avait dépassé le rond-point, lorsqu'il s'aperçut de sa distraction et revint sur ses pas.

Les becs de gaz allumés luttèrent déjà contre l'obscurité naissante.

La grande voix d'airain tintant à la Madeleine appelait les fidèles aux prières du mois de Marie.

Louise, assise dans sa petite chambre, brodait un ravissant mouchoir. En entendant le son des cloches apporté par la brise du soir, elle interrompit aussitôt son travail, jeta dans la pièce voisine son chapeau, prit sur ses épaules un manteau,

puis, après avoir éteint sa lampe, ferma sa porte et descendit rapidement les escaliers.

« Toujours la première à l'église, mademoiselle... lui dit Chopard, au moment où elle passait devant sa loge, au seuil de laquelle il était adossé.

— Je suis en retard, au contraire, monsieur Chopard, et je me sauve bien vite.

— Vous ne devez pas vous y rencontrer souvent, dans tous les cas, gronda; dans le fond de sa loge, l'irascible Adelaïde, et c'est plutôt chez le marchand de vin qu'on te verra toujours le premier, ivrogne !

— Oh ! ciel ! peut-on dire !...

— Assez ! menteur, et viens replier et remettre sous bande le journal du premier.

— Tu l'as fini, Liliide ?

— Il faut croire; mais ils ont de l'argent de reste, il paraît, pour le mettre dans de semblables halivernes. Qu'a-t-on besoin de journaux, maintenant qu'on affiche le cours de la Bourse et le programme des théâtres ?

RAYMOND DE MARTIGNY.

(La suite au prochain numéro.)